|  |  |
| --- | --- |
| acadRennes1811RAB_Let_300p | **Dossier de demande de priorité au titre du handicap dans le cadre du** **Mouvement National à Gestion Déconcentrée des personnels enseignants, d’éducation et psychologues de l’éducation nationale****Phase intra-académique – rentrée scolaire 2020.** |

 Rennes, le 03 mas 2020

**Objet : Mouvement intra-académique majoration de barème au titre du handicap**

Dans le cadre de la participation au mouvement intra-académique, les personnels enseignants et d’éducation et les psychologues de l’éducation nationale peuvent solliciter une majoration de barème au titre du handicap.

Ci-joint la liste des documents et informations à communiquer au service médical académique pour constitution du dossier à cet effet.

* Peuvent prétendre à une priorité de mutation au titre du handicap les bénéficiaires de l’obligation d’emploi prévue par la loi du 11 février 2005 portant sur l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
* Pour être recevable, la situation doit répondre à la définition du handicap telle que prévue à l’article 2 de la loi précitée.

« Constitue un handicap toute limitation d’activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne dans son environnement en raison d’une altération substantielle, durable ou définitive d’une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d’un polyhandicap ou d’un trouble de la santé invalidant ».

* Conformément à la note de service ministérielle DGRH B2-2 parue au BO spécial n°10 du 14 novembre 2019, une bonification de droit, de 100 points est accordée aux bénéficiaires de l’obligation d’emploi (BOE).

Sans cumul avec la précédente, une bonification de 1000 points peut être accordée par le recteur au regard de la situation particulière du candidat.

La majoration de barème au titre du handicap concerne exclusivement les situations notées dans le tableau joint en annexe. Ne relèvent pas de la majoration de barème les situations concernant des ascendants ou des collatéraux

**En termes de procédure pour l’attribution d’une majoration de 1000 points :**

Le médecin conseiller du recteur émet un avis sur la demande, au regard des critères strictement médicaux arrêtés dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines.

🡢 L’objectif de la bonification a pour conséquence d'améliorer les conditions de vie de l'agent au regard de la situation de santé pathologique. Ainsi la mutation demandée est un incontestable moyen d’optimiser de façon objective et spécifique la compensation du désavantage lié au handicap, notamment en raison de conditions nouvelles qui ne seraient pas réunies dans la précédente affectation.

🡢 L’obtention de l’affectation demandée est une alternative à la remise en cause du maintien en activité professionnelle.

Le Recteur après avoir pris connaissance de l’avis du médecin conseiller technique attribue la bonification conformément aux orientations exposées dans la circulaire DGRH N°2016-0077.

* Votre dossier **complet** doit parvenir au service médical de l’académie au plus tard pour le

**02 avril 2020, date de rigueur.**

**Les situations des candidats au mouvement ne sont étudiées que sur dossier exclusivement : tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné ne pourra être instruit.**

La reconduction de la majoration obtenue soit au mouvement inter-académiques soit lors d’un précédent mouvement intra-académique n’est ni automatiquement actée ni systématiquement accordée lors de la phase intra-académique des affectations.

Il vous appartiendra donc de prendre contact avec le médecin conseiller du recteur correspondant pour prise en compte de votre situation au mouvement intra-académique (ou de vous re-signaler auprès de celui de Rennes en cas de nomination dans cette académie, en lui précisant vos vœux au sein de l’académie).

Sur votre demande expresse, et si les délais le permettent, nous pouvons adresser à ce confrère le dossier que vous avez constitué pour la phase inter-académique de votre affectation.

**Les priorités de mutation au titre du handicap : Les bénéficiaires**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Situation de santé de l’enseignant****lui même** | **Situation de santé du conjoint** | **Situation de santé d’un enfant à charge** |
| -titulaire-stagiaire-être bénéficiaire de l’obligation d’emploi, notamment au titre d’une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou en tant que titulaire d’une pension d’invalidité | être bénéficiaire de l’obligation d’emploi, notamment au titre d’une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou en tant que titulaire d’une pension d’invalidité | - handicap faisant l’objet d’un suivi par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)- s'agissant d'un enfant non connu en MDPH : existence d’une pathologie de gravité exceptionnelle nécessitant des soins spécifiques, notamment en milieu hospitalier spécialisé |

**Composition d’un dossier de majoration de barème au titre de la priorité « handicap »**

1. Identité et situation professionnelle actuelles *précises :* ***formulaire à compléter page 3***

Notamment : nom complet, date de naissance, situation familiale, lieu de résidence et lieu d’affectation actuels, corps et discipline, situation statutaire

1. Liste des voeux *tels que libellés dans le dossier du mouvement*
2. Courrier expliquant les raisons de la demande et des vœux formulés
3. Si la situation de santé concerne le candidat lui-même ou son conjoint, bénéficiaires de l’obligation d’emploi : copie de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) en cours de validité ou copie de la reconnaissance d’invalidité, telles que délivrées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

S’il s’agit d’un enfant à charge de moins de 20 ans au 31 août 2020, handicapé : copie de la notification par la Commission des Droits et de l’Autonomie des Personnes Handicapées relative à l’allocation d’éducation spéciale et au taux d’incapacité – attestation de l’orientation pour une scolarisation adaptée en milieu ordinaire ou en établissement spécialisé selon les cas.

1. **Dossier médical de l’enseignant ou de son conjoint ou de son enfant, comprenant :**

⮱***Un bilan de situation******détaillé et récent, effectué par le médecin généraliste ou par le médecin spécialiste concerné***(nature et histoire de la pathologie, traitements suivis et/ou en cours, perspectives évolutives, retentissement professionnel tel que arrêts de travail pour congé de maladie au cours des 3 dernières années, éventuellement : reconnaissance d’aidant familial).

Il y sera joint photocopie de toutes pièces utiles (bulletin d’hospitalisation, compte-rendu opératoire, interprétation d’imagerie médicale, bilan biologique, prise en charge rééducative, etc.)

Ce dossier sera mis sous enveloppe cachetée, à l’attention du médecin conseiller du recteur.

|  |
| --- |
| **Docteur Catherine BURGAZZI****Service médical de l’académie****96 rue d’Antrain CS 10503 – 35705 Rennes Cedex 7**Tél : 02 23 21 73 53 Fax : 02 23 21 77 54 |

### Médecin conseiller du recteur : Dr Catherine Burgazzi

Médecins adjoints : Dr Annie Le Coz (département du 22 Est)

 Dr Laurence Goyec (départements 29 et 22 Ouest)

 Dr Sylvie Filleul (département 56)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| acadRennes1811RAB_Let_300p | **FORMULAIRE RELATIF À UNE DEMANDE D’ATTRIBUTION DE LA BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP OU D’UNE SITUATION MÉDICALE GRAVE** | **AU TITRE DU HANDICAP (RQTH)** |
|  **AU TITRE D’UNE SITUATION MÉDICALE GRAVE** |

*Ce document, dûment complété, doit être adressé directement au médecin conseiller du recteur pour le :*

***02 avril 2020 délai de rigueur,*** *à l’adresse suivante :*

Docteur Catherine Burgazzi

Service Médical Académique

Rectorat de Rennes

96 rue d’Antrain – CS 10503

35705 RENNES cedex 7

 Il doit être accompagné du dossier de majoration de barème au titre de la priorité « handicap » dont la composition est énumérée sur la note du service médical page 2.

NOM D’USAGE :

Prénom :

NOM PATRONYMIQUE :

Né(e) le : /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/

Adresse personnelle :

Lieu d’affectation :

Corps / Discipline :

 Situation actuelle : □ titulaire □ stagiaire □ TZR

**SOLLICITE LA BONIFICATION AU TITRE**

* De sa propre situation
* De la situation de son conjoint
* De la situation d’un enfant à charge

**Date : Signature du candidat :**